

N°26

édito



### L'épargne n'est pas un puits sans fond

Revenu de solidarité active, assurance dépendance, assurance maladie, assurance vieillesse, Grenelle de l'Environnement, la liste des chantiers à financer est longue. Dans les prochaines années ce sont plusieurs points de PIB qu'il conviendra de trouver. La tentation est forte de relever les impôts et les taxes et en particulier ceux concernant les produits financiers. Certes, il faut bien combler les déficits, rembourser les dettes et financer quelques promesses électorales, mais est-il cohérent de s'en prendre à l'épargne au moment où il serait souhaitable d'inciter les Français à se constituer des compléments de retraite ? Est-il rationnel de s'en prendre à l'épargne longue quand les entreprises manquent de fonds propres ? Est-il logique de taxer les produits financiers quand la bourse subit de plein fouet la crise des subprimes ? Enfin, il ne faut jamais oublier que les marchés financiers ont un rôle, celui de faciliter la réalisation des investissements. Trop souvent, les Français ne voient que leur caractère spéculatif et non leur fonction première : financer l'économie productive. D'autres pistes pour réaliser de nouvelles dépenses existent mais nécessitent du temps et des remises en cause. Ainsi, toutes les taxes alimentant les fonds de garantie, créés au gré des circonstances, sont-elles encore justifiées ? Avec la décentralisation, n'y a-t-il pas quelques doublons administratifs à supprimer ? Dans le domaine de la santé et des affaires sociales, l'empilement des structures ne mériterait-il pas une rationalisation ?

Philippe Crevel

# La Newsletter du Cercle des Épargnants

Sept. 2008 • N°26

## Actualité

### Grande réunion du Cercle à Toulouse sur le thème « Comment jouer gagnant ? »

Le Cercle des Épargnants organise, avec le concours du Groupe Generali, une grande réunion sur l'épargne et la retraite à Toulouse, au Théâtre national, le jeudi 2 octobre prochain à partir de 18 heures 45. Interviendront Jérôme Jaffré, directeur du CECOP et ancien vice-président du CECOP, Florence Legros, recteur de l'académie de Dijon et économiste, Jacques Barthélémy, avocat conseil en droit social, Philippe Crevel, secrétaire général du Cercle des Épargnants, Marc Fabayre, directeur marketing et communication de Generali Investments France et Jean-Pierre Thomas, associé-gérant de la Banque Lazard. Les débats seront animés par le Président du Cercle des Épargnants, Jean-Pierre Gaillard. Les différents experts aborderont de nombreux thèmes comme les meilleures solutions pour se constituer un complément de retraite.

### Augmentation des prélèvements sociaux, le Cercle réagit

Après l'annonce faite par le Président de la République d'instaurer une taxe de 1,1 point supplémentaire sur les revenus du patrimoine, le Cercle des Épargnants a publié un communiqué de presse soulignant que cette nouvelle taxation sur les revenus du capital pour financer la généralisation du Revenu de Solidarité Active (RSA) était "un mauvais geste". En effet, les épargnants "seront, une fois de plus, incités à épargner à court terme sur des livrets défiscalisés au détriment des placements à long terme". Le Cercle a indiqué qu'il y avait un indéniable problème de cohérence ; d'un côté, les pouvoirs publics souhaitent encourager l'épargne retraite et les placements actions afin de financer les entreprises ; de l'autre, ils augmentent la taxation de ces mêmes produits. Il ne faut pas que l'épargne soit la variable d'ajustement faute de quoi elle se tarira.

### La surtaxe RSA et les épargnants

Plus de 6 millions de Français disposent d'un produit d'épargne retraite, plus de 12 millions ont souscrit un contrat d'assurance-vie, près de 8 millions disposent d'un PEA... Tous ces épargnants seront concernés par la nouvelle taxe de 1,1 point.

### Petit point sur les prélèvements sur les produits financiers

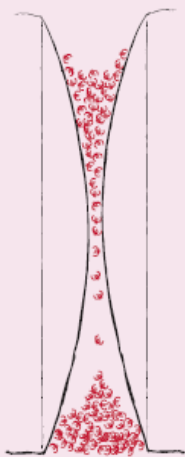
Les produits financiers supportent, en règle générale, 8,2 points de CSG auxquels s'ajoutent 0,5 point de CRDS plus 0,3 point de CSA (contribution de solidarité pour l'autonomie), plus 2 points de contribution sociale, plus 1,1 point pour le RSA et enfin 18 % de prélèvements libératoires fiscaux ou l'assujettissement à l'impôt sur le revenu. La taxation atteindra ainsi plus de 30 %.

### A la recherche d'argent désespérément...

Après la création de la contribution RSA, le Gouvernement est à la recherche de nouvelles ressources pour financer les retraites, la dépendance, l'assurance maladie et le Grenelle de l'Environnement. Il pourrait, ainsi, harmoniser le régime des indemnités « retraite » sur celui des indemnités « licenciement ». Au nom de l'Europe, il étudie également la possibilité de remettre en cause certains avantages familiaux pris en compte pour le calcul des pensions. Par ailleurs, l'épargne salariale pourrait supporter une taxe de 3 à 5 % pour venir en aide à l'assurance-maladie.



N°26



En bref...

**Il n'y a pas d'âge pour créer son entreprise**

Selon l'Agence pour la création d'entreprise (APCE), 3 à 5 % des créateurs et repreneurs d'entreprise ont plus de 65 ans.

**Un code de conduite pour les fonds de pension**

L'OCDE prépare des lignes directrices afin d'améliorer la gouvernance des fonds de pension. Le contrôle des actifs et des engagements ainsi que les fonctions de direction des fonds sont au cœur des préoccupations de l'OCDE. Après recueil des avis des différents États membres, le code de bonne conduite pourrait être publié d'ici la fin de l'année.

**Rachat de trimestres autorisé après 60 ans**

Le Ministère des Affaires sociales a dû accepter que les actifs de 60 à 65 ans puissent racheter des trimestres pour années d'études. Cette mesure est la conséquence d'une demande de la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité.

**CSG au pluriel !**

Le taux de CSG représente 7,50 % des revenus d'activité, 6,20 % des revenus du chômage et 6,60 % des retraites (3,80 % pour les personnes non assujetties à l'impôt sur le revenu) ; 8,20 % des revenus du patrimoine et de placement ; 9,50 % des revenus des jeux.

**Accord AGFF valable jusqu'en avril 09**

Les partenaires sociaux ont choisi de prolonger l'accord sur les retraites complémentaires venant à expiration au 31 décembre 2008 jusqu'à la fin du mois d'avril 2009.

# La Newsletter du Cercle des Épargnants

## Les conséquences du passage à 41 ans de cotisation

La durée de cotisation pour obtenir une retraite à taux plein passera progressivement de 2009 à 2012 de 40 à 41 ans. Cet allongement aura un effet immédiat pour le dispositif en faveur des carrières longues. A partir de 2009, les salariés nés en 1952 devront cotiser 43 ans au lieu de 42 pour une retraite pleine à 57 ans. Si l'allongement de la durée de cotisation pour les salariés s'effectuera de manière progressive de 2009 à 2012, à raison d'un trimestre supplémentaire par génération, il le sera moins pour ceux voulant partir en retraite anticipée.

## Vous avez dit « pouvoir d'achat »...

Selon l'INSEE, le niveau de vie moyen des actifs qui s'élève à 21 760 euros par an en 2006 est supérieur de plus de 6 % à celui des inactifs. Le niveau de vie moyen des retraités est de 21 540 euros par an en prenant en compte les revenus du patrimoine.

## Et si le pouvoir d'achat des Français augmentait...

Sur ces dix dernières années, le pouvoir d'achat des Français a augmenté et en particulier pour les 10 % ayant les plus faibles revenus. Par ailleurs, si l'on prend en compte les gains en espérance de vie enregistrés sur ces cinquante dernières années, plus de dix ans, les revenus touchés par les Français durant toute leur vie augmentent fortement et ce d'autant plus que la période d'activité s'est contractée avec une arrivée tardive sur le marché du travail et une cessation d'activité précoce. Ces arguments risquent, certes, d'avoir peu de poids face au ressenti de la baisse du pouvoir d'achat constaté ces derniers mois.

## La France, championne d'Europe des bébés

L'INSEE a confirmé au mois d'août qu'en 2007, 786 000 naissances avaient été enregistrées en France métropolitaine et 33 600 dans les départements d'outre-mer, soit un total de 819 600. Malgré un repli par rapport à l'année 2006, le nombre des naissances demeure supérieur à celui des vingt-cinq dernières années. Il n'en demeure pas moins que du fait de l'allongement de la durée de la vie et l'arrivée à l'âge des retraites des classes d'âge du papy-boom, nous n'échapperons pas au défi du financement des retraites.

## 45 000 PERP souscrits durant le 1er semestre 2008

Durant les six premiers mois de l'année 2008, plus de 45 000 nouveaux PERP ont été ouverts portant le total à 2,015 millions soit une hausse de 1 % par rapport à fin 2007. Les cotisations ont progressé de 4 % pour s'élever à 424 millions d'euros. Les provisions mathématiques ont atteint 3,7 milliards d'euros en progression de 9 % par rapport à fin 2007.

## Retraités et immobilier font bon ménage

Selon l'INSEE, 73,4 % des ménages retraités sont propriétaires de leur résidence principale. Le taux de propriétaires au sein de l'ensemble des ménages augmente avec l'âge de la personne de référence jusqu'à 70 ans et décline au-delà. Tous âges confondus, 56 % des ménages sont propriétaires de leur résidence principale et 80 % de ceux qui ont entre 65 et 69 ans sont propriétaires.